

« Une extension de l'action des syndicats... »

Le directeur du master Juriste d'entreprise de l'université, Vincent Roulet (1), rappelle les fonctions des comités d'entreprise et ses enjeux politiques.

INTERVIEW

Les comités d'entreprise sont-ils nés de la fibre syndicale ?

« Le propre du syndicalisme, c'est d'agir en faveur des salariés. Cette protection a pris la forme de lutte des classes, une idée marxiste qui s'est développée dès 1884. La place du comité d'entreprise est extrêmement plus ambiguë. Sa finalité, c'est l'association des salariés à la direction de l'entreprise. On a abandonné la lutte des classes pour travailler ensemble. Le Conseil national de la résistance l'a d'ailleurs inscrit dans le préambule de la Constitution dans l'article 8: " Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ". C'était la traduction d'une idée politique entre gaullistes et communistes. Le CE est une extension de l'action des syndicats, mais c'est un autre pouvoir. »

Quelles sont aujourd'hui les fonctions des comités d'entreprise ?

« J'y vois deux fonctions essentielles : économique d'abord où les représentants des salariés sont tenus au courant de la gestion de l'entreprise sans qu'ils soient décisionnaires, contrairement au modèle allemand. Fonction sociale et culturelle ensuite. 0,2 % de la masse salariale est affectée aux activités économiques des CE. En 50 ans, les CE ont acquis non seulement leur légitimité au sein de l'entreprise et auprès des salariés, mais aussi une force financière considérable qui dépasse de très loin les activités traditionnelles, comme les arbres de Noël. L'État y est-il pour quelque chose ? Il faut savoir que les chèques cadeaux sont assujettis à la charge sociale et à l'impôt. »

Dernier avatar connu, les nouvelles dispositions contenues dans la loi Rebsamen de 2015...

« Dans le but de simplifier l'information et la consultation annuelle du comité d'entreprise, la loi Rebsamen du 17 août 2015, relative au dialogue social et à l'emploi, réforme les nombreuses procédures qui existaient en la matière. En effet, pour pallier à la dilution de l'information transmise au CE et rendre les consultations plus cohérentes, la loi Rebsamen



regroupe l'ensemble de ces procédures en trois grandes consultations. La consultation sur le bilan social dans les entreprises d'au moins 300 salariés est maintenue, mais elle appartient désormais à une des trois grandes familles de consultation, celle relative à la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi. Il y a de vrais enjeux politiques ! » ■

Vincent Roulet :
« Les CE ont aussi un rôle de paix sociale dans l'entreprise. »
(Photo: H&L)

(1) Vincent Roulet est membre du laboratoire de droit social de l'Université Paris II et maître de conférences à l'Université de Tours où il dirige le master II, Juriste d'entreprise et conseiller scientifique du cabinet BRL Avocats.

Masters : des étudiants très actifs

Baptiste Raimon est étudiant en master 2 (ancien DESS) de droit, en stage pendant un an à la Direction générale des finances publiques à Blois. Il a eu la bonne idée d'intégrer avec une quinzaine de camarades une association appelée Collectivités locales association des masters (Clam), qui existe déjà depuis une douzaine d'années et dont il est le vice-président (le président étant Christophe Pignot). « C'est une structure que nous voulons développer. Elle a pour but de promouvoir les masters,

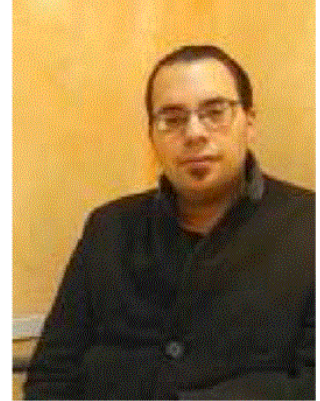
de développer des projets en rapport avec notre spécialité, le secteur public. Par exemple, il est prévu qu'on intervienne pour une journée de formation sur une nouvelle loi sur les marchés publics. »

Lui-même veut s'orienter vers « la rationalisation de ces marchés » et il a déjà une vision très précise de son investissement professionnel. Ces associations d'étudiants ont leur importance car elles permettent aux anciens et aux nouveaux d'établir des contacts lorsque le moment est venu de

chercher un stage, et même au-delà : « Les anciens sont dispersés à travers le territoire et on crée un véritable réseau professionnel à travers la constitution d'un annuaire. »

Chaque année, l'association organise un voyage en Pologne pour rejoindre des camarades étudiants à l'École de droit française, fondée par un ancien directeur de master, Patrick Baleynaud, professeur de droit et qui est aujourd'hui consul honoraire de Pologne.

Contacts :
asso-m2acl.e-monsite.com



Baptiste Raimon est vice-président du Clam.